

La route plus sereine avec la carte franchise



N° d'adhérent :
N° de série :
N° d'immatriculation :
Mise en circulation :
Fin de validité :

Gravage du véhicule : Inscription au fichier ARGOS (Valable 6 ans)

Les garanties : (Valables 2 ans, renouvelables)

En cas de PANNE, ACCIDENT, VOL ou INCENDIE :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapatriement : | Votre véhicule est rapatrié dans notre concession (plafond maximum de 1.150€) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Assistance : | Assistance aux personnes et rapatriement
(De vous-même et vos passagers...rapatriement, continuité de votre voyage, hébergement) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prêt de véhicule : | Maximum 5 jours (46 € TTC / jour) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Remboursement de votre franchise : | Remboursement de votre franchise jusqu'à 460 € (1 remboursement par an)
(hors vandalisme, stationnement sans tiers identifié et événements naturels) |

En cas de BRIS DE GLACES :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remboursement de votre franchise : | Remboursement de votre franchise jusqu'à 50 € (1 remboursement par an) |
|---|--|

En cas de CREVAISON :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Assistance : | Dépannage sur place ou rapatriement au garage le plus proche. |
|---|---|

L'assistance PERMIS :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge de votre stage : | Si, <u>postérieurement à la souscription de la carte</u> , vous commettez une infraction qui vous retire des points et vous amène à 8 points ou moins, Europ Assistance organisera et prendra en charge vos frais de stage de récupération des points du permis. Contactez impérativement Europ Assistance avant de faire le stage. |
|---|---|

L'ensemble des prestations d'assistance est géré par EUROP ASSISTANCE au 01.41.85.81.29

Téléchargez immédiatement votre carte :

Scannez ce QR Code avec votre Smartphone pour télécharger l'application SAGA SERVICE +



Pour vous identifier, renseignez votre numéro d'immatriculation et votre mot de passe correspond aux 8 derniers chiffres du numéro de série de votre véhicule.

Procédure d'indemnisation pour le remboursement de la franchise:

Merci de contacter SAGA Service Plus au **02.40.35.63.34** ou par mail à **contact@sagaserviceplus.fr** pour ouvrir votre dossier. (**Dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de votre sinistre**)

Pour être indemnisé, vous devrez présenter :

- La copie du constat amiable ou à défaut la copie du rapport d'expertise.
- La copie des conditions particulières de votre contrat d'assurance automobile
- La copie de la facture des réparations.
- La copie de la prise en charge de votre assurance.
- La déclaration circonstanciée du sinistre.



46 bis rue des Hauts Pavés - BP 52 216 – 44 022 NANTES Cedex 01 - Tel : 02.40.35.63.34

Prestations gérées par EUROP ASSISTANCE (voir Conditions Générales au contrat)